



## Plan sectoriel des transports, Partie Infrastructure aéronautique (PSIA)

**17<sup>ème</sup> série de fiches par installation: mise à jour de la fiche relative  
au champ d'aviation de Courtelary (BE); fiches relatives à l'héliport  
de Schindellegi (SZ) et au champ d'aviation de La Côte (VD)**

du 22 juin 2022

---

*Le Conseil fédéral suisse  
décide:*

Vu le rapport d'examen établi par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), les fiches par installation du Plan sectoriel des transports, Partie Infrastructure aéronautique (PSIA) relatives aux aérodrômes de:

- BE Courtelary (champ d'aviation, mise à jour)
- SZ Schindellegi (héliport, nouvelle fiche)
- VD La Côte (champ d'aviation, nouvelle fiche)

sont adoptées<sup>1</sup>.

22 juin 2022

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ignazio Cassis  
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

<sup>1</sup> Les documents relatifs au PSIA peuvent être consultés sur Internet à l'adresse:  
– [www.bazl.admin.ch/psia](http://www.bazl.admin.ch/psia)  
ou sur demande, durant les heures de bureau, auprès de:  
– l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)  
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. 058 465 80 65  
– l'Office fédéral du développement territorial (ARE)  
Worbentalstrasse 66, 3063 Ittigen, tél. 058 462 40 59

